

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Samedi, 5 mars 1932.

N^o 11.

Samstag, 5. März 1932.

Arrêté ministériel du 23 février 1932, approuvant l'établissement d'une caisse de maladie patronale par la Soc. an. «IDEAL, Tannerie» à Wiltz.

*Le Directeur général du travail
[et de la prévoyance] sociale,*

Vu la demande de la S. A. *Idéal*, tannerie de et à Wiltz, du 9 avril 1931, en établissement d'une caisse de maladie patronale ;

Vu les art. 28 et 31 du Code des assurances sociales du 17 décembre 1925 ;

Vu l'avis de la caisse régionale de maladie de Wiltz du 22 avril 1931 ;

Sur la proposition du comité central des caisses de maladie en date du 15 janvier 1932 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'établissement d'une caisse de maladie patronale par la S. A. *Idéal*, tannerie de et à Wiltz est approuvé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* et sortira ses effets à partir du 1^{er} avril 1932.

Luxembourg, le 23 février 1932.

*Le Directeur général du travail
et de la prévoyance sociale,
P. Dupong.*

Ministerialbeschluss vom 23. Februar 1932, wodurch die Errichtung einer Betriebskrankentasse durch die Lederfabrik „Ideal“, A. G. zu Wiltz genehmigt wird.

Der General-Direktor der Arbeit und der sozialen Fürsorge, Nach Einsicht des Antrags der Lederfabrik „Ideal“ A. G., von und zu Wiltz vom 9 April 1931 betr. die Errichtung einer Betriebskrankentasse ;

Nach Einsicht der Art. 28 und 31 der Sozialversicherungsordnung vom 17. Dezember 1925 ;

Nach Einsicht des Gutachtens der Bezirkskrankentasse Wiltz vom 22. April 1931 ;

Auf Vorschlag des Zentralausschusses der Krankentassen vom 15. Januar 1932 ;

Beschließt :

Art. 1. Die Errichtung einer Betriebskrankentasse durch die Lederfabrik „Ideal“ A. G., von und zu Wiltz, ist genehmigt.

Art. 2. Dieser Beschluss soll im „Memorial“ veröffentlicht werden und tritt mit dem 1. April 1932 in Kraft.

Luxemburg, den 23. Februar 1932.

*Der General-Direktor der Arbeit
und der sozialen Fürsorge,
P. Dupong.*

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier R. Van Pachterbeke, 17, rue Terre-Neuve à Bruxelles, qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts de deux obligations de l'emprunt luxembourgeois 6% 1922 émis en Belgique nos 77350 et 100084 de 1.000 fr. chacune.

L'opposant prétend que les deux titres en question ont été perdus ou volés.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891, concernant la perte des titres au porteur. — 1^{er} mars 1932.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la médecine se réunira en session extraordinaire du 12 mars au 15 avril 1932, dans une des salles du Laboratoire bactériologique à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Othon *Beringer* de Colmar-Beig, Joseph *Delvaux* de Luxembourg, Auguste *Gretsch* de Capellen, Emile *Gretsch* d'Echternach, Hubert *Meyers* de Rodange, Paul *Moitzheim* de Luxembourg, Aloyse *Willems* d'Ettelbruck, Alphonse *Zoller* de Steinfort, récipiendaires pour la candidature en médecine; Mlle Elise *Hannes* de Mondorf, MM. Fernand *Claude* d'Esch-s.-Alz., Simon *Hertz* de Luxembourg, récipiendaires pour le doctorat en médecine; M. Henri *Loutsch* de Pétange, récipiendaire pour le doctorat en chirurgie, Mlle Flore *Kayl* d'Esch-s.-Alz. et M. Mathias *Reiles* de Gilsdorf, récipiendaires pour le doctorat en accouchement.

Les examens auront lieu dans l'ordre suivant: samedi, le 12 mars, de 9 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. de relevée, examen écrit pour la candidature en médecine et les doctorats en médecine et en chirurgie; mardi, le 15 mars, à 2½ h. examen oral et pratique de M. *Beringer*; le même jour, à 4 h., examen oral et pratique; de M. *Zoller*; samedi, le 19 mars, à 2½ h., examen oral et pratique de M. *Delvaux*; le même jour, à 4 h., examen oral et pratique de M. *Willems*; mercredi, le 23 mars, à 2½ h., examen oral et pratique de M. Aug. *Gretsch*; le même jour, à 4 h., examen oral et pratique de M. *Moitzheim*; vendredi, le 25 mars, à 2½ h., examen oral et pratique de M. Emile *Gretsch*; le même jour, à 4 h., examen oral et pratique de M. *Meyers*; mardi, le 5 avril, à 2½ h., examen oral de M. *Claude*; jeudi, le 7 avril, à 2½ h., examen oral de Mlle *Hannes*; le même jour, à 4 h., examen oral de M. *Hertz*; samedi, le 9 avril, de 2 à 5 h., examen pratique de Mlle *Hannes* et de MM. *Claude* et *Hertz*; lundi, le 11 avril, à 2½ h., examen oral et pratique de M. *Loutsch*; mercredi, le 13 avril, de 2 à 6 h. de relevée, examen écrit pour le doctorat en accouchement; vendredi, le 15 avril, à 2 h., examen oral et pratique de Mlle *Kayl*; le même jour, à 4 h., examen oral et pratique de M. *Reiles*. — 2 mars 1932.

Avis. — Jury d'examen pour le droit. — L'examen écrit pour la candidature et pour le premier doctorat est fixé au 15 mars, resp. au 1^{er} avril 1932, chaque fois de 9 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. de relevée. L'avis du 23 février 1932, publié au n° 9 du *Mémorial* de l'année courante, porte erronément que ces examens auraient lieu de 8 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. — 2 mars 1932.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la médecine vétérinaire se réunira en session extraordinaire du 19 au 21 mars 1932, dans une des salles du Laboratoire bactériologique à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Alfred *Prud'homme* d'Aspelt, récipiendaire pour la candidature en médecine vétérinaire.

L'examen écrit aura lieu le samedi, 19 mars, de 9½ h. du matin à 12½ h. et de 2½ à 5½ h. de relevée. L'épreuve orale de M. *Prud'homme* est fixée au lundi, 21 mars, à 2½ h. de l'après-midi. — 4 mars 1932.

Avis. — Bourses d'études. — Une bourse de 640 fr. de la fondation *Rausch-Fendius*, destinée, avant tous autres, aux descendants de Henri *Rausch* de Pratz, est vacante à partir du 1^{er} avril 1932.

Les prétendants à la jouissance de cette bourse sont invités à faire parvenir au Département de l'instruction publique leurs demandes, accompagnées des pièces justificatives de leurs droits, pour le 1^{er} avril prochain au plus tard. — 4 mars 1932.

Avis. — Postes et télégraphes. — Par arrêté grand-ducal du 25 février 1932, M. Joseph *Funck*, percepteur des postes à Pétange, a été nommé percepteur des postes à Dommeldange.

— Par arrêté grand-ducal du 25 février 1932, M. Nicolas *Weber*, sous-chef de bureau des postes à Luxembourg-ville, a été nommé caissier de la perception des postes à Luxembourg-ville. — 26 février 1932.

Avis. — Assistance judiciaire. — Par notes échangées le 23 février 1932, le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement Royal de *Danemark* sont convenus de remplacer par la disposition suivante l'al. 2 de l'art. 2 de la Déclaration faite, le 15 janvier 1912, (*Mémorial* 1912 p. 86/87), en addition de la Convention internationale du 17 juillet 1905, relative à la procédure civile, afin de faciliter l'assistance judiciaire réciproque entre le Luxembourg et le Danemark.

« En ce qui concerne le Danemark, toutes les autorités judiciaires seront compétentes pour transmettre directement les demandes de signification et les commissions rogatoires. Seront compétents pour recevoir ces requêtes : a) hors de Copenhague : le tribunal du district dans lequel la signification ou la commission rogatoire doivent être exécutées ; b) à Copenhague : le président du tribunal de la ville de Copenhague quand il s'agit de significations d'actes et le Ministère de la justice quand il s'agit de commissions rogatoires. »

Il a été convenu en outre que la dénonciation de la déclaration du 15 janvier 1912 entraînera de plein droit dénonciation de la disposition qui précède et qui est applicable à partir du 23 février 1932. — 26 février 1932.

Caisse d'épargne. — Déclaration de perte de livrets. — Aux dates des 20 et 26 février 1932, les livrets nos 249487 et 301300 ont été déclarés perdus.

Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir leurs droits.

Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux. — 26 février 1932.

Avis. — Laiteries coopératives. — Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la laiterie coopérative d'Ospern a déposé au secrétariat communal de Redange l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les nom, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 29 février 1932.

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 1^{er} janvier au 31 janvier 1932.

N° d'ordre.	Cantons.	Fièvre typhoïde.	Fièvre paratyphoïde.	Diphtérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.	Méningite infectieuse.	Dysenterie.	Encéphalite léthargique.	Tuberculose Décès.	Rougeole.	Poliomycélite antérieure aiguë	Trachome.
1	Luxembourg-ville.	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	4	—	—	—
2	Capellen.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
3	Esch.	1	—	5	—	9	—	1	—	—	—	10	15	—	—
4	Luxembourg-camp.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
5	Mersch.	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Clerveaux.	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	2	—	—
7	Diekirch.	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
8	Redange	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	1	—	—
9	Wiltz.	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Vianden	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Grevenmacher.	1	1	—	—	8	—	—	—	—	—	1	—	—	—
12	Remich.	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Totaux....	4	1	8	—	27	—	1	—	—	—	20	17	—	—

Relevé des faillites et des concordats préventifs de faillite prononcés par les tribunaux de commerce de Luxembourg et de Diekirch pendant le mois de janvier 1932.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du jugement	Juge-commissaire	Curatéur	La déclaration de creance est à faire jusqu'au	Vérification des creances
a) Faillites.						
1	<i>Pleumling</i> Jean-Pierre, cafetier, Esch-s.-Alz.	7. 1. 1932	M. Berg	M ^e Jeitz	20. 1. 1932	5. 2. 1932
2	<i>Jost</i> Michel, entrepreneur, Belvaux.	7. 1. 1932	M. Berg	M ^e Elvinger.	25. 1. 1932	5. 2. 1932
3	<i>Schultz</i> Alex, électricien, Luxembourg.	9. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Servais.	28. 1. 1932	13. 2. 1932
4	<i>Schaal</i> Pauline, épouse Zorine, Esch-s.-Alz.	9. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Servais.	28. 1. 1932	13. 2. 1932
5	<i>Engel</i> Henri, ci-devant commerçant, Luxembourg, act. à Wellenstein.	14. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Jos. Schmit	3. 2. 1932	20. 2. 1932
6	<i>Wagner-Ludwig</i> J.-P., peintre-décorateur Luxembourg.	14. 1. 1932	M. Berg	M ^e Servais.	25. 1. 1932	5. 2. 1932
7	<i>Jaeger-Gindt</i> Hubert, marchand de lait, Schiffflange.	21. 1. 1932	M. Berg	M ^e Kauffman.	5. 2. 1932	19. 2. 1932
8	<i>Hansen</i> Félix, cafetier, Larochette.	21. 1. 1932	M. Berg	M ^e Kauffman.	5. 2. 1932	19. 2. 1932
9	<i>Pissingier</i> Albert, négociant, Luxembourg.	26. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Fischer.	13. 2. 1932	2. 3. 1932
10	<i>Krantz</i> Jean-Pierre, commerçant, Rumelange.	30. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Brisbois.	18. 2. 1932	5. 3. 1932
11	<i>Hofelin</i> Emile, exploitant de cinéma, Esch-s.-Alz.	30. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Kauffman.	18. 2. 1932	5. 3. 1932
12	<i>Hoffmann</i> Jean, entrepreneur de menuiserie, Hollerich.	30. 1. 1932	M. Berg	M ^e Bonn.	15. 2. 1932	3. 3. 1932
13	<i>Schuler-Wagner</i> Jean, articles de musique, Esch-s.-Alz.	30. 1. 1932	M. Berg	M ^e Biever.	15. 2. 1932	3. 3. 1932
14	<i>Heurdt</i> Armand, commerçant, Esch-s.-Alz.	30. 1. 1932	M. Berg	M ^e Hencks.	15. 2. 1932	3. 3. 1932
15	<i>Mordenti</i> Agostino, épicier, Rumelange.	30. 1. 1932	M. Berg	M ^e Wirtgen.	15. 2. 1932	3. 3. 1932
16	<i>Schmit</i> Théodore, commerçant, Luxembourg-Bonnevoie.	30. 1. 1932	M. Alzin	M ^e Rockenbrod.	18. 2. 1932	5. 3. 1932

b) Concordats préventifs de Faillite.

N° d'ordre	Nom	Date du jugement	Date de l'assemblée générale
1	<i>Lehnerts</i> Lucien, industriel à Medernach.	29 janvier 1932.	18 février 1932.